Etre un représentant du personnel efficace au sein d'une délégation unique du personnel (DUP) – 2 jours

Public concerné :
Représentants du personnel au sein d'une DUP

Prix par participant :
1090.00 TTC

Session 2012:
29-30 mars 2012, 25-26 juin 2012, 13-14 septembre 2012, 13-14 décembre 2012

Objectifs :

✓ **Savoir se positionner comme représentant du personnel au sein d'une délégation unique du personnel**
✓**Connaître et optimiser le cadre juridique de la DUP**
✓**Assurer le fonctionnement de votre DUP**
✓**Gérer les moyens de votre DUP**
✓**Maîtriser les enjeux et les contraintes des vos missions**

Enfin une formation pour gérer ses missions facilement !

Deux journées structurées autour de sept axes de travail

1. Les bases du Droit du travail
•Les sources du Droit du travail
•Trouver une information juridique fiable rapidement
•L'organisation juridictionnelle française

Cette étape est indispensable car elle vous permettra d'appréhender le Droit du travail et de gagner en autonomie pour le bon accomplissement de vos missions.

2. Pourquoi une DUP
•Appréhender le rôle des différentes instances représentatives du personnel
•La DUP, une réponse à une volonté de simplifier l'architecture des institutions représentatives
•La composition de la DUP

A cette étape, vous saurez parfaitement situer vos missions parmi celles des autres représentants du personnel.

3. Ce que peut faire l'élu DUP en tant que délégué du personnel
•Un rôle actif auprès des salariés et de l'employeur
•Mettre en œuvre le droit d'alerte
•Des liens avec l'inspecteur du travail
•Des contacts avec les autres institutions représentatives du personnel
•Une mission de contrôle par l'information et la consultation
•Quand peut-on assister des salariés ?

A cette étape, vous serez en mesure d'exercer efficacement votre mandat de délégué du personnel.

4. Ce que peut faire l'élu DUP en tant que membre du Comité d'entreprise
•Présentation du CE
•Composition et organisation du CE
•Attributions économiques et consultatives du CE
•Gestion des activités sociales et culturelles

Cette étape est fondamentale car le CE doit mettre en place un volet social dans l'entreprise et être un partenaire efficace de son orientation économique. Vous disposerez alors des clés pour mener à bien ces importantes missions.

5. Comment préparer les réunions de la DUP
•Avant la réunion : la convocation et l'ordre du jour
•Déroulement des réunions
•Après la réunion

Cette étape vous permettra d'optimiser le déroulement des différentes réunions.

6. Gérer la DUP et ses finances au quotidien
•Les moyens juridiques
•Les moyens financiers (les subventions et la comptabilité)
•Les moyens humains (le recours aux experts)
•Les moyens matériels (local, tableaux d'affichage et intranet)

Cette étape permet de faire le point sur les ressources dont vous devez disposer.

7. Être un représentant du personnel : des droits et des devoirs
•Focus sur le délit d'entrave
•Un statut protecteur
•Des heures de délégation
•Une liberté de déplacement
•Des obligations de confidentialité

Si être un représentant du personnel, c'est être au service des autres, pour mener à bien vos missions, il faut avoir conscience de la protection dont vous bénéficiez.

mbsaformationetconseil@hotmail.fr

Votre formateur : Marie BOUNY



Marie Bouny est titulaire d'un DEA de Droit social et d'un Master 2 de Gestion des Ressources Humaines.

Elle est consultante en Droit et en GRH.

Elle enseigne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que dans des écoles de commerce.

http://www.viadeo.com/fr/profile/marie.bouny

Pédagogie :

- *La formation est présentée à l'aide d'un PowerPoint.*
- *Différents exercices sont proposés : QCM, étude de cas, mise en situation, analyse de documents.*
- *Les stagiaires sont invités à se munir de leur convention collective et de tous autres documents qu'ils jugeront utiles de soumettre au consultant qui animera cette formation.*
- *Nous sommes à votre écoute pour résoudre les difficultés auxquelles vous êtes confrontées.*

Le mot du formateur :

Etre un représentant du personnel, c'est être un acteur majeur au sein des entreprises !

Or, les représentants du personnel au sein d'une délégation unique du personnel rencontrent souvent des difficultés pour exercer efficacement leurs missions. L'étendue de ces dernières n'est pas toujours clairement identifiée (*quid* de la distinction entre les réclamations et les revendications, quand faut-il être informé et consulté, quelle est la marge de manœuvre dans le choix des activités sociales et culturelles…).

De plus, l'exercice de votre mandat est parfois délicat (quel positionnement stratégique adopter, comment utiliser votre crédit d'heures, de quels moyens disposez-vous ?). Enfin, au cœur du Droit du travail, vous êtes souvent confrontés à une matière présentée comme complexe.

Cette formation est là pour vous aider à exercer efficacement votre mandat.

Notre ambition est de vous transmettre des réflexes simples et pratiques pour gérer au mieux vos missions.

Autres formations liées à l'exercice de votre mandat :

Le Droit du travail pour les représentants du personnel Niveau 1 (2 jours)
Le Droit du travail pour les représentants du personnel Niveau 2 (2 jours)
La comptabilité pour les représentants du personnel (2 jours)
La prise de parole pour les représentants du personnel (2 jours)

Renseignements et inscriptions :
Marie BOUNY
☎ : 06 63 21 84 11
mbsaformationetconseil@hotmail.fr